

L'apprentissage l'hiver permet de conduire dans différentes conditions météos pour une formation encore plus complète!

APPRENTISSAGE À LA CONDUITE

15/17 ans

La conduite, une ouverture sur le monde !

ADRESSE

Centre C.J.H.
Domaine de Boisvinet
Boisvinet
41170 LE-PLESSIS-DORIN
(Loir-et-Cher)

AVANTAGES

Ce séjour permet à chacun d'acquérir en 13 jours une formation complète à la conduite accompagnée avec apprentissage du code et de la conduite et présentation à l'examen du code de la route.

Accompagnement du jeune dans sa première année de conduite.

Suivant les compagnies d'assurances, la surprime d'assurance « jeune conducteur » pourrait être réduite de moitié la première année. Elle peut disparaître, dès la seconde année.

C'est aussi près de 90 % de réussite lors de l'examen du permis de conduire pour généralement 60 % en formation traditionnelle.

NOTRE CENTRE

Le Domaine de Boisvinet au Plessis-Dorin est situé dans le parc naturel régional du Perche, le centre d'hébergement est composé de plusieurs unités d'hébergement de charme, intégralement rénovées et très confortables.

Le groupe évoluera dans un cadre unique notamment grâce aux espaces de détente dans le parc boisé du domaine.

Les jeunes sont logés dans des **chambres de 2 à 5 lits** et chaque unité d'hébergement est équipée de lavabos et de douches.

AVANT LE SÉJOUR

- Vous devez constituer un dossier avec demande de permis de conduire pour l'enregistrement sur le site A.N.T.S.
- Vous devrez choisir l'auto-école de votre choix pour la suite.

C.J.H.

PENDANT LE SÉJOUR

- L'adolescent reçoit, en centre de vacances, une formation comprenant **30 heures minimum** « code + test », et **20 séances de formation à la conduite**.
- Avant la fin du stage, l'adolescent sera présenté à l'examen théorique (code) à condition que le dossier de demande de permis de conduire ait été constitué dans les délais.
- Si le jeune obtient l'examen théorique et que le niveau de conduite est jugé satisfaisant, il lui sera délivré l'**Attestation de Fin de Formation Initiale**.

APRÈS LE SÉJOUR

- L'adolescent devra entrer en contact avec l'auto-école de son choix car il sera tenu de procéder à 2 rendez-vous pédagogiques en présence d'un accompagnateur (durée de 3 heures chacun) :
 - **le 1er rendez-vous** : dans les 4 à 6 mois qui suivent l'autorisation de conduire accompagné, avec un minimum de 1 000 km effectués,
 - **le 2ème rendez-vous** : dans les 2 mois qui précèdent son passage au permis de conduire.
- Le coût de ces rendez-vous pédagogiques (à la charge des responsables légaux) sera conforme au tarif en vigueur, affiché dans l'École.

À NOTER : NOUVELLE RÈGLEMENTATION

Pour **l'accompagnateur**, une « **Attestation préalable à la Conduite Accompagnée** » est maintenant **obligatoire**. Cette attestation vous sera délivrée le dernier jour du stage lorsque vous viendrez reprendre votre jeune en fin de séjour sur le centre de vacances.

Si vous ne venez pas récupérer le jeune sur le centre le dernier jour, vous devrez vous rendre dans l'auto-école que vous aurez choisie. Le coût du rendez-vous pour la délivrance de l'attestation sera à votre charge.

ATTENTION : Le jeune ne pourra pas conduire accompagné même s'il a obtenu l'Attestation de Fin de Formation Initiale pendant le stage tant que vous n'aurez pas cette Attestation préalable.
Dès l'obtention de l'Attestation Préalable à la Conduite par l'accompagnateur et l'obtention de l'Attestation de fin de formation initiale par l'adolescent, ce dernier pourra conduire.



À 17 ans (ou plus) :
L'auto-école choisie présente le candidat à l'examen de conduite. Le coût de cette prestation sera conforme au tarif en vigueur affiché dans l'Ecole.

En cas d'échec au code :
L'adolescent pourra prendra contact avec l'auto-école choisie afin qu'elle lui délivre éventuellement des heures de code et le présente à l'examen de code. Ces prestations seront à votre charge :
* Cours de code (au tarif en vigueur affiché),
* Présentation à l'examen (au tarif en vigueur affiché).

À NOTER :
La non validation à la conduite entrainera un complément de formation.
Ces prestations seront à votre charge :
* Reprise d'heures (au tarif en vigueur affiché),
* Présentation à l'examen (au tarif en vigueur affiché).

NOTRE ÉQUIPE

1 Directeur(trice)
1 Assistante Sanitaire diplômée
« n » animateurs, nombre en fonction de l'âge des jeunes, mais toujours supérieur aux quotas exigés par les textes en vigueur.

Des moniteurs E.C.F. complètent cet effectif (1 moniteur pour 10 jeunes).

COMMUNICATION

Envoi d'un **SMS de bonne arrivée**.
Alimentation du **blog** un jour sur deux pour les nouvelles du séjour. Le code d'accès sera indiqué dans les informations départ / retour.

TRANSPORT

Pré-acheminent possible au départ de certaines villes de Province puis :
CAR ou TRAIN aller / retour
de PARIS jusqu'au centre de vacances.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir **15 ans et un mois** au premier jour du séjour.

IMPÉRATIF - Être en possession :
* Pour tous : A.S.S.R. n°2,
* 16 ans et + : attestation de recensement,
* 17 ans et + : attestation J.D.C.

Sa réussite à l'examen théorique (code) + l'Attestation de Formation Initiale en poche permettent à l'adolescent de conduire avec un accompagnateur (parents, amis, déclarés auprès de la compagnie d'assurance) jusqu'à son passage de l'examen pratique, dès ses 17 ans révolus.

Cette formule implique un délai minimum d'un an entre l'obtention de l'autorisation de conduire et le passage de l'examen pratique.

DATES (13 jours)

Lun. 05 avril au Sam. 17 avril 2027
Lun. 19 avril au Sam. 01 mai 2027

TARIFS

54 jeunes

Sans transport :	3 365,00 €
Transport (Paris) :	65,00 €
Tout compris :	**3 430,00 €**